



## Procès-verbal

### Commission des Terrains et Installations Sportives

---

<b>Réunion du :</b>	23 Août 2022 à 18h30
<b>A :</b>	Arbouans
<b>Présidence :</b>	Albert Vienot
<b>Présents :</b>	Tous les membres de la Commission à l'exception de T. CORROYER
<b>Excusé :</b>	Thierry Corroyer

---

#### PV CDTIS 25-90 n° : 02/2022

Une minute de silence est observée en mémoire de notre ami Henri BOURNEZ, membre de la commission depuis plus de 4 décennies qui nous a quitté, subitement, le 11 Juillet 2022.

Le Président présente Rémi Jeannier, nouveau membre de la commission, à qui il est souhaitée la bienvenue et un plein épanouissement dans notre commission.

Pour l'instant, Rémi sera en doublure avec Thierry Corroyer et Albert Vienot, et, ponctuellement, en renfort avec chacun des autres membres, à leur demande.

#### I) Approbation PV N°01/2022

Aucune remarque formulée par les membres de la commission → approbation à l'unanimité

#### II) Renouvellement des classements fin 2022

- a. Terrains → voir tableau joint, onglet « installations »
- b. Eclairages → voir tableau joint, onglet « éclairages ».

Cas particuliers :

Pontarlier : suite visite FFF prévoir une levée de réserves avant 30/10/22(Thierry C)

Méziré : reprendre dossier car visite en 2022. Saisie Ligue non effectuée ? (Albert)

Quelques rappels :

Prendre rendez-vous avec le propriétaire 2 mois avant l'échéance. Un retard dans la validation de nos dossiers par la Ligue peut être préjudiciable pour nos clubs. La nomination d'un appui administratif à la CRTIS est de nature à faciliter les choses à partir du 1er Septembre.

Privilégier un renouvellement de classement de l'ensemble des terrains, d'une même commune, chaque fois que cela est possible. Privilégier également le co-voiturage chaque fois que cela est possible. Idem pour les éclairages .....

NB : Les contrôles des éclairages associés au classement des installations, pas toujours facile mais le « top » pour l'environnement !

### III) Nouveaux règlements

Chacun dispose maintenant des 2 recueils « papier » intitulés :

- Règlement des terrains et installations sportives Juillet 2021
- Règlement de l'éclairage des terrains et installations sportives Juillet 2021

Ces éléments sont accessibles également sur [terrain@fff.fr](mailto:terrain@fff.fr)...

Pour toute question supplémentaire, Albert Vienot reste à votre disposition

Concernant les imprimés, bien respecter les niveaux de classement en utilisant les imprimés appropriés. Les télécharger sur le site FFF dans la mesure du possible, ce sont toujours les plus récents.

### IV) Le FAFA Equipements Saison 2022-2023

Hubert Pascal présente la liste exhaustive des dossiers FAFA déposés et validés pour la saison 2021-2022. Ce ne sont pas moins de 20 dossiers « équipements » et 2 dossiers « transport » retenus pour la saison 2021-2022 pour un montant global de 265800 € (transport : 36800 €)

Un Merci tout particulier à Hubert pour sa grande implication dans le montage des dossiers et pour la qualité des supports présentés en commission FAFA de Ligue.

Le dossier FAFA pour la saison 2022-2023 est d'ores et déjà disponible sur le site fff.fr. La nature des projets éligibles présentée par Hubert est jointe en annexe

Vos visites d'installations doivent être un moment privilégié pour recenser les idées de projet que peuvent avoir les représentants des municipalités ou des clubs. Ne pas hésiter à faire remonter les informations que vous recueillez, ici ou là, auprès d'Hubert Pascal ou d'Albert Vienot.

### IV) Actualités de la Commission

#### 1) Formation Règlements et Stadium

Une formation diligentée par la Ligue et animée par la FFF est programmée le Vendredi 30 Septembre à Dijon. 8 membres (sur 10) de la commission peuvent se rendre disponible pour suivre cette formation. Informations complémentaires à venir.

Déplacement en covoiturage et, si possible, avec véhicule CDTIS, à prévoir

#### 2) Habilitations Stadium

Stadium est la base de données appelée à remplacer FOOT2000

Une demande a été formulée le 15 Août auprès de la CRTIS pour une habilitation de chacun des membres de la commission à ce logiciel. Affaire à suivre

#### 3) Dérogation Ornans Stade André BREY 2 Eclairage saison 2022-2023 :

Le club de l'AS Ornans était autorisé à disputer des rencontres en nocturne sur le Stade André BREY 2 pour les plus bas niveaux de District (D2 à D4) jusqu'à la fin de la saison 2021-2022 puisque l'éclairage est classé E7(moy : 75 lux).

Sans travaux et compte tenu de la vétusté grandissante, des ampoules notamment, chaque année, un éclairage moyen inférieur à 75 lux ne permettra pas à l'AS Ornans d'obtenir à nouveau une dérogation pour la saison 2022-2023. Un contrôle sera programmé début septembre (Thierry Corroyer)

#### 4) Utilisation du matériel :

Pour savoir qui dispose de matériel (jauge, télémètre, luxmètre, etc...) un suivi « papier » est mis en place à Arbouans. Chaque utilisateur de matériel, voudra bien indiquer la date d'emprunt et la date de retour afin de faciliter le travail des autres membres.

V) Questions diverses :

Matériel : peu de matériel mis à disposition (hormis les luxmètres). Chacun se débrouille par ses propres moyens....

Un recensement des besoins sera fait et une demande sera formulée au District pour l'achat de jauges, « décamètres » 120m, télémètres.

La réunion prend fin à 20h30....

Le président de conclure en remerciant tous les membres de la commission pour leur présence. Les formations arrivent.... Puisse le matériel suivre.

Pensée renouvelée pour Henri dont la discrétion n'avait d'égale que la qualité de son travail...